

## Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n° [redacted]

Décédé le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 518

Le 7 juin 2010

à 3 heures 09

est né(e)<sup>(2)</sup> Haïssane GUETTA F

du sexe féminin

à Athis-Mons  
(Essonne)

reconnu(e)<sup>(3)</sup> le 12 Mai 2010 à la  
mairie d'Ablon sur Seine (Val  
de Marne)

par<sup>(4)</sup> ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le 7 juin 2010

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n° [redacted]

Décédée le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>(6)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.